



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1319**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13162- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : OPÉRATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA. AGRÉMENT D'ACQUÉREUR POUR LE LOT DE COPROPRIÉTÉ POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 18 RUE CONSTANTIN (LOT N° 6).

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Liliane PIERRON, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



04.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : OPÉRATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA. AGRÉMENT D'ACQUÉREUR POUR LE LOT DE COPROPRIÉTÉ POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 18 RUE CONSTANTIN (LOT N° 6). - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La « SEMEPA » a saisi la Ville d'Aix-en-Provence, conformément aux dispositions de l'article 15 de la convention publique d'aménagement pour l'Opération de Revitalisation du Centre Ville en vue de la cession des lots de copropriété dans l'ensemble immobilier situé au 18 rue des Constantin.

Le lot n° 6 de l'immeuble en copropriété 18, Rue Constantin (AC n° 18) :

La cession dont il s'agit, concerne un immeuble mis en copropriété situé 18, Rue Constantin à Aix-en-Provence composé de 4 étages sur rez-de-chaussée et caves en sous-sol, à usage d'habitation pour les étages, et à usage commercial pour le rez-de-chaussée.

La SEMEPA a obtenu un permis de construire le 30/07/2010 sur l'immeuble, autorisant la réhabilitation en 6 logements dont un duplex au 3^{ème} et 4^{ème} étage sur rue, et le maintien du local commercial en rez-de-chaussée.

La commercialisation de l'immeuble a fait l'objet d'une large publicité :

- elle a ainsi été confiée à divers mandataires de la place d'Aix,

- un panneau a été apposé sur la façade de l'immeuble, et plusieurs visites des locaux ont ainsi été organisées.

L'immeuble a également fait l'objet d'une évaluation par un expert immobilier agréé.

La SEMEPA vend en l'état les lots à réhabiliter.

A titre de condition particulière de la vente les acquéreurs s'engagent à effectuer les travaux de réhabilitation prévus au permis de construire et ainsi à participer aux travaux de réhabilitation des parties communes au prorata des tantièmes de copropriété afférents aux lots après la mise en copropriété de l'immeuble. Les travaux d'aménagements intérieurs restent à la charge des acquéreurs.

La présente cession concerne le lot n°6 qui consiste en un logement de type 2 au 3^{ème} étage sur cour d'une surface CARREZ existant de 30,90 m².

L'acquéreur, outre le prix du foncier de 120 819,00 €, s'engage également à participer aux travaux de réhabilitation des parties communes de l'immeuble conformément au permis de construire pour un montant estimé à titre d'information à 25 200,00 €.

Ce lot est vendu libre d'occupation.

Le projet de l'acquéreur prévoit la réhabilitation totale des locaux.

Cette cession a fait l'objet d'un compromis de vente signé le 10 Novembre 2010.

Adresse et Numéro lot de copropriété	Niveau	Nature local	Identité acquéreur	Prix cession
18, rue Constantin Lot n° 6	3 ^{ème} étage	Logement T2 d'une surface Carrez de 30,90 m ²	Monsieur Marc BRENON et son épouse Madame Chantal PERSICOT demeurant Rue du Bois Baron à BELLEVILLE (69220) Ou SCI à constituer dans laquelle ils demeurent associés majoritaires.	120 819,00 € * (hors frais de commercialisation).

**Au prix de cession du foncier s'ajoutera la quote-part de travaux de parties communes afférentes au lot n° 6 et le montant des travaux de parties privatives selon les aménagements intérieurs qui seront décidés par l'acquéreur.*

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir **AGREER** l'acquéreur et les conditions de cession du lot n° 6 de l'immeuble situé au 18, rue Constantin, tel que présentés dans l'exposé qui précède.

2010.1319 - OPÉRATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA. AGRÉMENT D'ACQUÉREUR POUR LE LOT DE COPROPRIÉTÉ POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 18 RUE CONSTANTIN (LOT N° 6).

Présents et représentés	: 44
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 44
Pour	: 31
Contre	: 13

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Jean CHORRO, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**